

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 MAI 2014 À 20H30.**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Christophe MUIA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Présents** : MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, JULLIERON Alain, FOURNIER Christophe, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MASSON Véronique, MERMET Jacques, PONTVIANNE Jean Paul, POUPLIER Jean-Noël, TRAVARD Joël.

**Absents excusés** : GIROUX Jean-Michel (pouvoir à Jean-Paul PONTVIANNE), BADIER Aimée (pouvoir à Jean-Christophe MUIA).

Convocation du 20 mai 2014

**Secrétaire de séance** : Olivier CHOURLIN

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- **APPROUVÉ** le principe de la Délégation du Service Public de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales par voie d'affermage pour une durée de 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015. Une procédure de publicité et de mise en concurrence va être instaurée ayant pour effet de retenir une société fermière.
  
- **DÉCIDÉ** l'aménagement du carrefour RD 1084/avenue Paul Painlevé avec mise en place d'un plateau surélevé. Ces travaux seront réalisés en 2015. Des dossiers de demandes de subventions vont être déposés auprès des services de l'Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)) et auprès du Conseil Général de l'Ain au titre des produits des amendes de police.
  
- **AUTORISÉ** diverses modifications budgétaires :
  - Régularisation d'emprunts prévus à tort soit :
    - 10 179,00 € [art. 66 111 - intérêt]
    - 14 613,00 € [art. 16 441]
    - + 10 179,00 € [art. 022 - dépenses imprévues de fonctionnement]
    - + 14 613,00 € [art. 020 - dépenses imprévues d'investissement]
  - Réduction du crédit de fonctionnement alloué à l'École Maternelle pour un transfert en investissement (achat de petit mobilier) :
    - 526,00 € [art. 6067 - fournitures scolaires]
    - + 526,00 € [art. 2184 - opération 142 (équipement groupe scolaire)]

- DÉCIDÉ d'ouvrir des crédits à hauteur de 300 000,00 € (dépenses/recettes) pour permettre de réaliser des remboursements temporaires d'emprunts (ligne de trésorerie).
- AUTORISÉ le remboursement total du prêt relais TVA de 500 000,00 € souscrit en novembre 2012 dans l'attente du remboursement de la TVA récupérable suite à la construction du Groupe Scolaire.
- DÉCIDÉ le recrutement d'un agent contractuel, à temps non complet pour une durée maximum de 151 heures pendant la période estivale, en renfort du service technique.
- ACCEPTÉ la résiliation des baux correspondant aux logements :
  - \* T2 : avenue du Château à compter du 30/06/2014.
  - \* studio : place Xavier Bichat à compter du 31/07/2014.
- DÉCIDÉ la présence d'une animation musicale le 13 juillet pour accompagner la retraite aux flambeaux.

Clôture à 22h00.

Le Maire,  
JM. GIROUX

**Rappel :**

\* Fête de la Musique, organisée par l'association Tennis Club des Bords de l'Ain, le 21 juin 2014 à partir de 18h00 sur la Place Bichat.